



Apiculture

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du C2D ou CESI;
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les connaissances, les habiletés et les aptitudes nécessaires à la conduite durable d'une colonie d'abeilles mellifères tout au long de l'année apicole;
- de recueillir les produits d'une colonie d'abeilles mellifères tout au long de l'année apicole;
- de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

Programme

A l'aide de la documentation appropriée, sorties de terrain, visites, en utilisant le vocabulaire technique apicole approprié et dans le respect des règles de l'art et de la réglementation :

- d'apprécier le concept de biodiversité, son importance et les rôles des abeilles dans ce domaine;
- de déduire l'importance des allergies et réactions allergiques appliquées à l'apiculture, d'en prévenir les effets néfastes;
- d'expliquer les besoins des abeilles en termes d'habitat et d'environnement;
- de décrire une colonie et son activité;
- d'identifier la flore apicole;
- d'identifier les principales pathologies des colonies;
- de préparer les ruches à la réception et au développement des colonies;
- de préparer les colonies à l'hivernage;
- de réaliser la récolte et de maîtriser la technologie post-récolte des produits de la ruche;
- ...

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Apiculture".